

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024

TABLE DES MATIÈRES

	1. OUVERTURE ET PRÉSENCES.....	2988
	2. RAPPEL DE L'ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE.....	2988
2024 05 103	3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024	2988
	4. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2988
2024 05 104	5. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À DÉFRAYER LE COÛT DES BRANCHEMENTS D'INFRASTRUCTURE D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC.....	2988
2024 05 105	6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.....	2989

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 27 mai 2024, à 18h, présidé par monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle
Monsieur Benjamin Cousineau
Madame Lyssa Paquette

Monsieur Yvon Desrosiers
Madame Line Gendron
Monsieur Éric Leclerc

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

2. RAPPEL DE L'ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

La direction générale fait le rappel des documents d'acceptation de notification par moyen technologique, document signé par tous les membres du conseil le 7 mars 2022

2024 05 103 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024

1. Ouverture de la session extraordinaire
2. Rappel de l'acceptation de notification par moyen technologique
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présences et période de questions
5. Engagement de la municipalité à défrayer le coût des branchements d'infrastructure d'égouts et d'aqueduc
6. Levée de la session extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance extraordinaire du 27 mai 2024 soit adopté.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

2024 05 104 5. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À PAYER LE COÛT DES BRANCHEMENTS D'INFRASTRUCTURE D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a des travaux de reconstruction d'infrastructure d'égouts et d'aqueduc rattaché au programme TECQ 2019-2023 sur le chemin Tremblay;

CONSIDÉRANT que les branchements d'égouts et d'aqueduc sont situés derrière les maisons no de lots : 5 486 785, 5 486 793, 5 486 804, 5 486 784, 5 486 790 et 5 486 801;

CONSIDÉRANT que les citoyens doivent à l'avenir avoir leurs branchements à l'avant de leur propriété;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont été rencontrés pour leur expliquer la situation;

CONSIDÉRANT que les branchements doivent être exécutés le plus tôt possible;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité paie les coûts d'excavation (tranchée), ainsi que les équipements pour se raccorder à la propriété et ainsi se rendre de l'infrastructure municipale et à celle du propriétaire pour le rendre conforme (à l'avant de la propriété) ;

QUE les travaux ne concernent que les branchement l'extérieur de la propriété et nous ne touchons pas au solage de la maison;

QUE les coûts rattachés à la plomberie à l'intérieur des propriétés soient à la charge de chaque propriétaire;

QUE la municipalité engage l'entrepreneur Scalabrini et Fils pour faire l'exécution des travaux extérieur pour un coût approximatif de 40 000 \$.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2024 05 105 6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la session, il est 18h25.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et greffière-trésorière